THE MANITOBA HUMAN RIGHTS COMMISSION
LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA

connexions

Opportunités égales et inclusivité

Un été de réalisations, un hiver d'orientation

Le relais du flambeau de la dignité 2016

La pluie n'a pas refroidi l'enthousiasme de plus de 90 porteurs du flambeau, qui se sont rendus de la Thunderbird House jusqu'au parc Assiniboine le 23 juillet à Winnipeg. Le flambeau représente l'engagement à collaborer afin de promouvoir les droits de la personne.

Des membres de la Commission des droits de la personne du Manitoba ont participé à la course. Le médiateur Paul Kruse s'est notamment porté volontaire (deuxième à partir de la droite).

Il s'agit de la première fois qu'une ville canadienne accueille un tel événement.

À la fin du relais, le sénateur Murray Sinclair s'est adressé aux personnes rassemblées au parc Assiniboine.

« En tant que ville et qu'ensemble de personnes, Winnipeg a la possibilité d'épouser véritablement l'idée des droits de la personne, a dit M. Sinclair.

Un événement comme celui-ci attire l'attention du public sur l'importance des droits de la personne, sur le fait qu'il ne faut pas les tenir pour acquis et qu'il est facile de relâcher notre vigilance par rapport à ces droits si nous ne sommes pas prudents. »

La Commission des droits de la personne s'est jointe aux nombreux groupes de défense des droits de Winnipeg lors du relais, qui était organisé par l'association Manitobans for Human Rights Inc.

Aux dires de la présidente de cette association, Mme Valerie Thompson : « Nous avons pour objectif de faire désigner la ville de Winnipeg en tant que ville des droits de la personne... »

Manitobans for Human Rights est une association apolitique à but non lucratif qui a deux objectifs : la promotion de l'apprentissage des droits de la personne partout dans la

Continued on page 2

Les droits en question

Par Isha Khan – directrice générale par intérim et conseillère juridique

Au cours des derniers mois, la discrimination et les préjugés étaient partout dans les nouvelles. L'approche de l'élection présidentielle aux États-Unis et les autres événements tragiques qui se produisent partout dans le monde nous donnent souvent l'impression qu'il n'y a aucun espoir pour la paix et l'égalité.

En tant que Canadiens, nous regardons ce qui se passe hors de nos frontières avec empathie, mais aussi avec un sentiment de réconfort, car nous savons que nous sommes protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, le Code des droits de la personne et d'autres lois comparables sur les droits de la personne. Notre paysage politique n'est heureusement pas aussi tendu que celui de nos voisins au sud, mais les Canadiens font toujours l'objet de préjugés et de stéréotypes fondés sur la race, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle et les autres caractéristiques protégées par nos lois sur les droits de la personne.

Malheureusement, les statistiques de la Commission ne représentent que les plaintes déposées par les personnes qui connaissent le Code des droits de la personne. Dans le cadre de notre mandat d'éducation, la Commission a solidifié ses efforts visant la connaissance générale du Code, de ce qu'il représente et des manières dont il peut servir. Nous pouvons le faire en étant non seulement réactifs, mais aussi proactifs.

La Commission continuera aussi de bâtir des liens et de fournir des exemples de moyens de veiller à l'égalité dans nos milieux de travail, dans la prestation de services publics et dans le cadre du logement. Ces exemples proviennent de situations de discrimination qui ont été portées à l'attention de la Commission. Ainsi, nous croyons pouvoir participer à la conversation sur les relations interraciales et la discrimination qui existent dans notre propre contexte.

Suite à la page 1

province du Manitoba et le développement graduel d'une communauté fondée sur l'égalité et l'absence de discrimination.

Aux dires de la présidente de cette association, Mme Valerie Thompson : « Nous avons pour objectif de faire désigner la ville de Winnipeg en tant que ville des droits de la personne... »

Manitobans for Human Rights est une association apolitique à but non lucratif qui a deux objectifs : la promotion de l'apprentissage des droits de la personne

Défilé de la fierté à Steinbach

Question : Que faire quand 200 personnes sont attendues, mais que des milliers se présentent?

Réponse : Célébrer.

Malgré quelques contretemps parfois controversés, le premier défilé de la fierté de Steinbach a été couronné de succès.

Le samedi 9 juillet, la majorité des résidents de la collectivité de 13 500 personnes ont accueilli des participants venus de partout au Manitoba, et même d'aussi loin que la Floride. Les organisateurs avaient d'abord prédit qu'environ 200 personnes assisteraient au défilé. Juste avant l'événement, le nombre de personnes attendues est passé à 1 000. Une fois le défilé commencé, on a estimé que 2 500 participants s'étaient rendus à Steinbach.

Félicitations!

Accepter l'orientation

La discrimination fondée sur la race est un problème au Canada et au Manitoba. Parfois, elle peut prendre la forme d'un commentaire évidemment raciste prononcé dans le milieu de travail. D'autres fois, elle se fait plus subtile : par exemple, le mauvais service à la clientèle offert aux membres d'une certaine ethnie ou d'un certain groupe ancestral. Qu'elle soit évidente ou subtile, la discrimination sous ces formes est interdite en vertu du Code des droits de la person.

En mars 2015, la Commission a annoncé son projet de consultation pluriannuel, « Making Connections », dont l'objectif est d'aborder la discrimination fondée sur la race.

(De gauche à droite : Mme Diane Dwarka [commissaire aux droits de la personne du Manitoba], Mme Mae Louise Campbell [aînée], M. Norman Meade [aîné], M. Paul Guimond [aîné] et Mme Loretta Ross [commissaire aux droits de la personne du Manitoba]).

Dans la première phase de ce projet, la Commission se concentrera sur la discrimination à laquelle se heurtent les Autochtones du Manitoba et s'efforcera de repérer les barrières systémiques. Ensuite, la Commission se penchera sur les moyens d'entreprendre le travail de réconciliation des peuples autochtones et non autochtones du Manitoba.

La Commission a eu le plaisir et l'honneur de rencontrer ce mois-ci un conseil d'aînés, qui contribueront à l'orientation du processus de consultation. Les aînés, qui ont souligné l'importance des relations et de l'établissement de liens comme moyens d'entreprendre des consultations publiques et de sensibiliser le public au travail de la Commission, ont fourni une orientation inestimable.

Selon l'aîné Norman Meade, « il est d'une importance primordiale que les organismes gouvernementaux collaborent avec les aînés de la communauté autochtone en vue d'éduquer le public. Nous sommes d'avis que le projet « Making Connections » représente un moyen efficace de participer à ce processus. »

Inscrivez-vous dès maintenant

Afin de mieux comprendre les droits de la personne, le harcèlement et les mesures d'adaptation raisonnables dans le milieu de travail, envisagez de participer à l'un de nos ateliers ou aux quatre ateliers, qui sont offerts sur une période de deux jours. Les séances sont offertes à Winnipeg et à Brandon et vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse www.manitobahumanrights.ca/workshops.html (en anglais seulement).

Un autre moyen efficace d'en savoir plus sur les droits de la personne dans le milieu de travail est d'accueillir la visite de notre personnel. De plus, la Commission visitera le Nord du Manitoba en 2017. Si vous voulez organiser un séminaire sur place, veuillez communiquer avec nous dès que possible. La planification a déjà commencé. Veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse hrc@gov.mb.ca.